

Gestion de crise

Alerte et signalement en cas d'une situation d'urgence

Une crise ?

Conséquences graves pour la sécurité ou la santé

Accident corporel grave,
risque pour la santé publique,
détention d'un agent en mission.

Conséquences graves pour les biens et l'activité

Explosion/incendie, catastrophe naturelle,
accident environnemental, alerte à la bombe,
attentat, intrusion violente, vol, suspicion
d'espionnage, chantage, cyberattaque.

Conséquences graves pour la responsabilité de l'Inserm

Accident/incident repris ou susceptibles d'être
repris par les médias, mettant en cause une
activité, manifestation.

Que faire ?

01 Alerter

Contactez le numéro d'astreinte
06 58 20 55 20

Le délégué régional, l'adjointe au
délégué ou la conseillère de
prévention vous répondra

02 Informer

Décliner votre identité, vos
coordonnées téléphoniques

Informez sur l'évènement (lieu,
date et heure) et la nature des faits

Exposer factuellement les origines
ou les causes apparentes

Informez sur la présence de médias

03 Confirmer

Synthétiser l'ensemble de ces
informations à l'adresse
crise.est@inserm.fr

Apporter tout élément
complémentaire le cas échéant